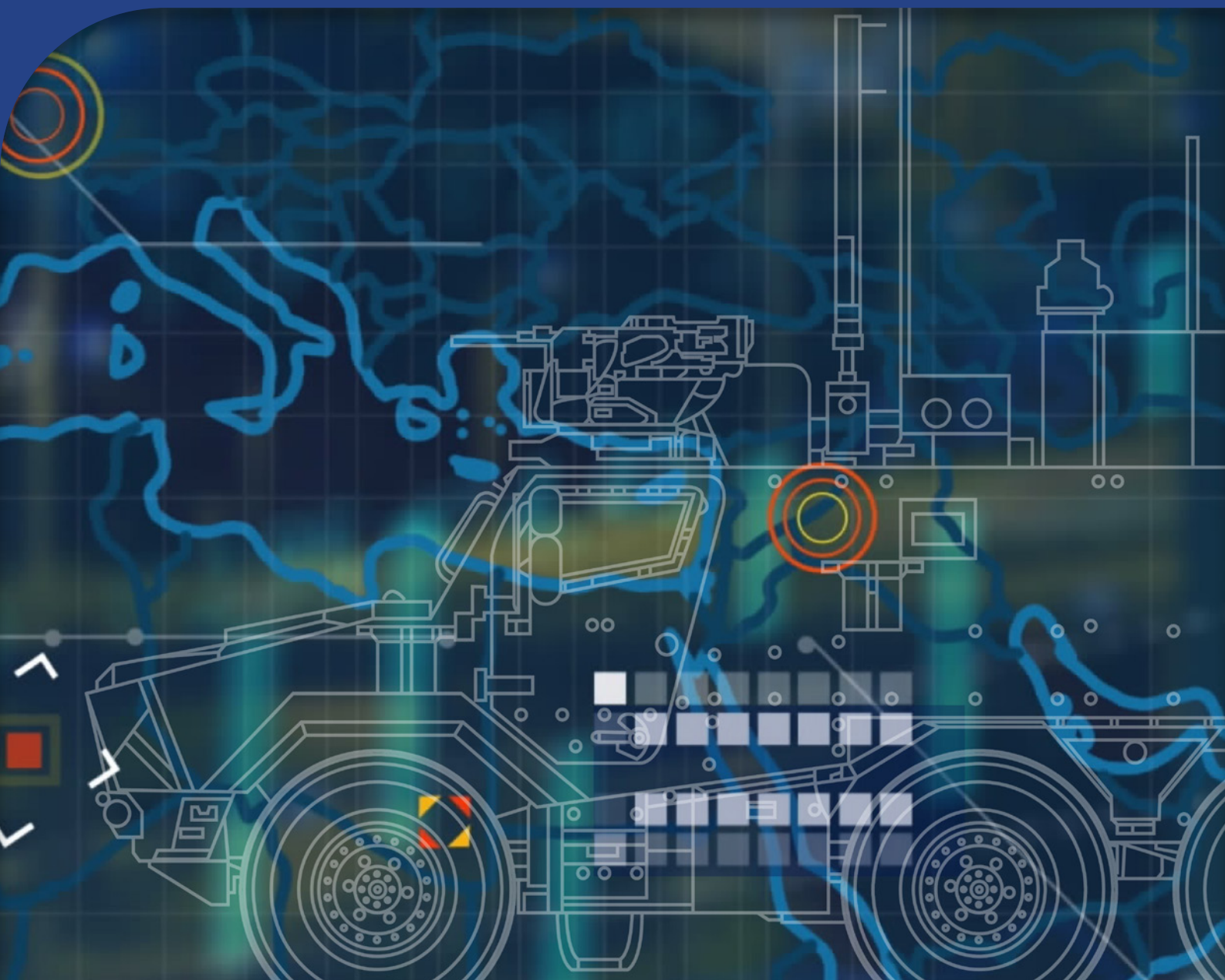


Opportunités commerciales de l'OTAN

Guide pratique pour les entreprises belges





SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Dépôt légal : D/2026/2295/01

042_26_E4



1. Introduction

L'OTAN est une organisation politique et militaire internationale dont les sièges politique et militaire se trouvent en Belgique. Afin d'assurer son fonctionnement et d'atteindre ses objectifs, l'institution fait très souvent appel à des entreprises civiles par l'intermédiaire de procédures d'appels d'offres.

La direction Défense, Aéronautique et Sécurité économique du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, ainsi que la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'OTAN, ont notamment pour mission d'aider les entreprises belges à conclure des contrats avec l'OTAN.

Ce guide a pour objectif de présenter succinctement les opportunités, les procédures et les acteurs clés de l'écosystème OTAN afin d'aider les entreprises belges à y développer leurs activités.



2. Acteurs clés

L'OTAN

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est une alliance politico-militaire, formée par 32 pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Elle leur permet de se concerter, de coopérer en matière de défense et de sécurité et de mener ensemble des opérations internationales de gestion de crises.

Les décisions sont prises par consensus au sein du Conseil de l'Atlantique Nord (CAN/ NAC), appuyé par de nombreux autres comités spécialisés.

Certains de ces comités gèrent les finances et décident des projets à adjuger qui sont ensuite traduits en marchés publics.

Plus d'informations sur l'OTAN : <https://www.nato.int/fr>

Les commandements stratégiques

Les principaux utilisateurs des projets de l'OTAN sont les commandements stratégiques, à savoir le Commandement allié Opérations (ACO) et le Commandement allié Transformation (ACT).

L'ACO est responsable de la planification et de l'exécution des missions de l'OTAN.

L'ACT se penche sur les évolutions à long terme en matière de défense.

Ces deux structures identifient les besoins militaires dans leur domaine.

L'Autorité nationale belge : le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, direction Défense, Aéronautique et Sécurité économique

Le SPF Economie constitue l'Autorité nationale belge. Il remplit à ce titre certaines missions dans le domaine de la défense. En particulier, sa direction Défense, Aéronautique et Sécurité économique est chargée :

- d'informer les entreprises belges des futurs projets (au sens large du terme) liés aux investissements OTAN ;
- de participer aux discussions nationales et internationales relatives aux aspects économiques de la politique de défense et de sécurité et au renforcement de la base industrielle et technologique de la défense belge et européenne ;
- d'officialier en tant que point de contact pour les entreprises belges concernant les informations relatives aux habilitations de sécurité d'entreprise (HSF).

Plus d'informations sur le SPF Economie en tant qu'Autorité nationale :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/secteurs-specifiques/defense>

La Représentation permanente de la Belgique à l'OTAN

La Représentation permanente de la Belgique à l'OTAN (BELNAVO - BELOTAN) représente formellement la Belgique auprès de l'OTAN. Elle défend les intérêts politiques, militaires et économiques de la Belgique, en étroite coopération avec les administrations belges compétentes.

Plus d'informations sur la Représentation permanente de la Belgique à l'OTAN :

<https://nato.diplomatie.belgium.be/fr>

Le Ministère de la Défense

Le Ministère de la Défense est responsable de l'exécution stratégique du volet militaire de l'OTAN. En outre, il envoie des représentants au sein des comités responsables de la gestion des projets. Le Ministère de la Défense réalise les missions qu'il endosse en tant que pays hôte de l'OTAN.

Plus d'informations sur la Défense : <https://www.mil.be/fr/a-propos-de-la-defense/>

L'Autorité Nationale de Sécurité

L'Autorité Nationale de Sécurité (ANS) est chargée du traitement administratif des demandes et de la délivrance des habilitations de sécurité pour les individus (HSI) et les entreprises (HSF).

Plus d'infos sur l'Autorité Nationale de Sécurité : <https://www.nvoans.be/fr>



3. Quels sont les besoins de l'OTAN ?

Voici quelques domaines pour lesquels les agences de l'OTAN font régulièrement appel au marché pour satisfaire leurs besoins :

- Cyberdéfense
- Matériel et logiciel IT (technologie)
- Conseil/Consultance
- Gestion de projets
- Infrastructure : bâtiments, champs d'aviation, oléoducs, matériel roulant pour les quartiers généraux et pour les missions et exercices
- Systèmes de commande et de contrôle (C2)
- Communication par satellite (Satcom)
- Air Command and Control System (AirC2)
- Missiles balistiques de défense (BMD)

4. Qui prend les décisions relatives aux projets et à leurs besoins ?

Le Comité des investissements

Le Comité des investissements prend les décisions relatives au Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP).

Les projets du NSIP englobent un très large éventail d'activités allant des travaux d'infrastructure traditionnels à l'achat de matériel roulant, en passant par l'élaboration et l'implémentation d'infrastructures IT (complexes) et de technologie, aussi bien pour le fonctionnement des quartiers généraux de l'OTAN que pour les différentes bases militaires.

Le Comité des budgets

Le Comité des budgets est responsable de l'exécution des budgets militaire et civil de l'OTAN.

Le budget militaire reprend les frais d'exploitation de la structure militaire et des activités opérationnelles, comme les missions et exercices. Il représente environ 80 % du budget total de l'OTAN.

Le budget civil englobe les frais de fonctionnement du siège de l'OTAN à Bruxelles et représente environ 20 % du budget total.





5. Entités d'achat de l'OTAN

L'OTAN ne dispose pas d'une entité unique pour effectuer tous ses achats.

Pour chaque projet, une agence de l'OTAN, un commandement stratégique ou l'un des 32 pays membres est chargé de la gestion du projet. Dans le cas où c'est un pays membre qui est désigné, il intervient comme « pays hôte ».

Les entités suivantes peuvent se voir attribuer le rôle de pouvoir adjudicateur :

L'OTAN

North Atlantic Treaty Organization

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (siège en Belgique)

Portail professionnel : : <https://nato.bonfirehub.com/portal/>

La NCIA

NATO Communications and Information Agency (siège en Belgique)

Agence OTAN d'information et de communication

Portail professionnel : <https://www.ncia.nato.int/business/do-business-with-us.html>

Opportunités de marché : <https://www.ncia.nato.int/business/business-opportunities.html>

La NSPA

NATO Support and Procurement Agency

Agence OTAN de soutien et d'acquisition (siège au Grand-Duché de Luxembourg)

Portail professionnel : <https://www.nspa.nato.int/business/procurement>

Liste d'enregistrement des fournisseurs : <https://www.nspa.nato.int/business/procurement/vendor>

Portail des appels d'offres : <https://eportal.nspa.nato.int/public/eportal.aspx>

L'ACO

Allied Command Operations

Commandement allié Opérations (siège en Belgique)

Portail professionnel : <https://shape.nato.int/financeandacquisition>

Le SACEUR

Supreme Allied Commander Europe

Commandant suprême des forces alliées en Europe (siège en Belgique)

Portail professionnel : <https://shape.nato.int/financeandacquisition>

L'ACT

Allied Command Transformation

Commandement allié Transformation (siège aux États-Unis)

Portail professionnel : <https://www.act.nato.int/contracting>

L'ACT – JWC Stavanger Norway

Allied Command Transformation – Joint Warfare Centre Stavanger Norway

Commandement allié Transformation – Centre de guerre interarmées Stavanger (siège en Norvège)

L'IS NATO HQ procurement division

International Staff NATO Headquarters procurement division

Secrétariat international de l'OTAN - Siège - Service d'achat (siège en Belgique)

Portail professionnel : <https://nato.bonfirehub.com/portal/>



6. Quel est le rôle de l'Autorité nationale ?

En tant qu'Autorité nationale le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, via sa direction Défense, Aéronautique et Sécurité économique, joue un rôle de facilitateur dans les procédures d'appels d'offres individuelles.

Diffusion des appels d'offres aux entreprises belges

Le SPF Economie informe les entreprises belges via un système de mailing spécifique. Ce mailing est adressé aux entreprises connues et, pour certains aspects, ayant déjà été évaluées positivement par ses soins en tant qu'Autorité nationale.

Généralement, les informations suivantes sont envoyées lors de la phase d'adjudication :

- la notification préalable de la future opportunité (Notification of Procurement Opportunity ou NPO) ;
- la notification du lancement d'un appel d'offres (Invitation for Bid ou IFB).

Introduction des candidats jugés aptes auprès du pouvoir adjudicateur

Pendant la période d'introduction des candidatures, les entreprises intéressées doivent marquer leur intérêt auprès de l'Autorité nationale afin qu'elle examine si une déclaration d'éligibilité (DOE) peut leur être délivrée.

En cas d'évaluation positive, l'Autorité nationale transmet les candidatures des entreprises belges à l'agence ou au « pays hôte » adjudicateur et les entreprises peuvent introduire leur offre.

Soutien lors de la procédure d'appel d'offres et lors de l'introduction d'un recours

Lors de la phase d'introduction des offres, les entreprises peuvent demander des précisions au pouvoir adjudicateur.

À la demande de l'entreprise, le représentant de l'Autorité nationale au sein de la Représentation permanente de la Belgique à l'OTAN intervient auprès du pouvoir adjudicateur pour poser des questions ou solliciter une prolongation du délai d'introduction des offres.

En général, le pouvoir adjudicateur transmet directement les éventuelles modifications au cahier des charges qui en découlent aux entreprises ainsi qu'à la délégation permanente de la Belgique auprès de l'OTAN pour qu'elle en assure le suivi.

Après l'attribution de l'offre à l'un des candidats soumissionnaires, les participants écartés ont la possibilité d'introduire un recours. Ce recours doit être introduit par le représentant de l'Autorité nationale au sein de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'OTAN.





7. Principaux types d'appels d'offres

L'appel d'offres international (ICB)

La procédure d'appel d'offres international est la norme pour la passation des marchés à l'OTAN.

Toutes les entreprises des pays membres de l'OTAN qui disposent de la déclaration d'éligibilité (DOE) nécessaire peuvent introduire une offre. Le prix le plus bas est déterminant (Lowest Bid).

Moyennant l'autorisation du comité décisionnel, il est possible de choisir, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres international, l'offre considérée comme la plus avantageuse (Best Value Bid). Dans ce cas, outre le prix, le design technologique de la proposition est pris en compte.

L'adjudication « Sole source »

S'il s'avère que le produit ou la technologie faisant l'objet de l'appel d'offres est très spécifique ou si une étude du marché n'a révélé aucune concurrence, le comité décisionnel peut décider de conclure directement le marché avec l'entreprise qui peut répondre au besoin.

Le « Basic Ordering Agreement (BOA) »

La procédure BOA est une liste générale de fournisseurs qui peut être consultée pour des produits et services récurrents (Commercial-of-the-Shelf). Après l'approbation du comité décisionnel, les entreprises reprises dans la liste de fournisseurs sont notifiées/informées par le pouvoir adjudicateur.

La procédure d'appel d'offres national (plus)

Si un pays de l'OTAN accueille sur son territoire un projet d'ampleur restreinte pour lequel il est désigné « pays hôte », un appel d'offres peut être lancé au niveau national. Les règles nationales d'appel d'offres de ce pays sont alors utilisées.

Pour des projets de plus grande ampleur, il peut être décidé d'ouvrir l'accès à ces contrats nationaux aux entreprises des autres pays de l'OTAN. Les appels d'offres sont alors publiés au sein de tous les pays de l'OTAN (procédure NCB +), en analogie à l'ICB.





8. Déclarations et habilitations de sécurité nécessaires

Déclaration d'éligibilité (DOE)

Les entreprises qui souhaitent participer à un appel d'offres de l'une des structures de l'OTAN doivent dans la plupart des cas disposer d'une déclaration d'éligibilité (DOE). En Belgique, cette déclaration est délivrée par la direction Défense, Aéronautique et Sécurité économique du SPF Economie, en sa qualité d'Autorité nationale. Cette déclaration est délivrée après une évaluation favorable des aptitudes techniques, opérationnelles et financières des entreprises.

Habilitations de sécurité

Si une entreprise a besoin d'accéder à du matériel classifié ou à des zones sécurisées lors de la réalisation du marché, elle doit disposer d'une habilitation de sécurité d'entreprise (HSF).

Les demandes d'habilitation de sécurité doivent être adressées à l'Autorité Nationale de Sécurité (ANS - voir ci-dessous) qui décidera, après une évaluation approfondie de l'entreprise demandeuse, de lui octroyer ou non l'habilitation de sécurité.

Données de contact :

Autorité Nationale de Sécurité
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles

Téléphone : +32 (0)2 501 45 42

Fax : +32 (0)2 501 45 96

E-mail : indussec@nvo-ans.be (informations sur les habilitations de sécurité pour les personnes morales)

9. Informations complémentaires

En cas de questions sur les projets, les comités, les procédures d'appel d'offres, les pouvoirs adjudicateurs et les déclarations nécessaires, vous pouvez vous adresser aux organismes et personnes suivantes :

Représentation permanente de la Belgique à l'OTAN

Monsieur Fouad SAMRI
Conseiller économique et scientifique
Tél. : +32 2 707 60 35
E-mail : fouad.samri@diplobel.fed.be

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, direction Défense, Aéronautique et Sécurité économique

Monsieur Dirk GHYSENS
Cellule Investissements OTAN
Tél. : +32 2 277 75 46
E-mail : Dirk.ghysens@economie.fgov.be

Monsieur Sander DRIEGHE
Cellule Investissements OTAN
Tél. : +32 2 277 77 25
E-mail : Sander.drieghe@economie.fgov.be



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be